

NETGEM SA

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE
CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE
COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES
REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES
MIEUX REMUNEREES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2019

ACEFI CL

MAZARS

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

ACEFI CL

21, RUE DU GENERAL FOY – 75008 PARIS

TEL : +33 (0) 1 47 27 17 37 - FAX : +33 (0) 1 47 27 59 53

SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 300 000 EUROS - RCS NANTERRE B 350 044 392

NETGEM SA

Siège Social : 10 avenue de l'arche, 92419 Courbevoie cedex

Société Anonyme au capital de 6 144 212,80 €

N° Siren : 408 024 578

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE
CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE
COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES
REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX
REMUNEREES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2019

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES
REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

NETGEM SA

*ATTESTATION DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES*

*SUR LES INFORMATIONS
COMMUNIQUEES DANS
LE CADRE DE L'ARTICLE
L. 225-115 4° DU CODE DE
COMMERCE RELATIF AU
MONTANT GLOBAL DES
REMUNERATIONS
VERSEES AUX
PERSONNES LES MIEUX
REMUNEREES*

*Assemblée générale
d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31
décembre 2019*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans

le document joint et s'élevant à 940.242 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

NETGEM SA

*ATTESTATION DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES*

*SUR LES INFORMATIONS
COMMUNIQUEES DANS
LE CADRE DE L'ARTICLE
L. 225-115 4° DU CODE DE
COMMERCE RELATIF AU
MONTANT GLOBAL DES
REMUNERATIONS
VERSEES AUX
PERSONNES LES MIEUX
REMUNEREES*

*Assemblée générale
d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31
décembre 2019*

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris et Courbevoie, le 22 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

MAZARS



Marc Biasibetti

ACEFI CL



Matthieu Morkowitch



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature, versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019 s'élève à **940 242 €** (neuf cent quarante mille deux cent quarante deux euros).

Monsieur Joseph Haddad
Président

Le 19 mars 2020



Le Colisée, 10 Avenue de l'Arche - 92419 Paris, La Défense, France